

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, SIMON. L, GEAIX. G, LABAS. O, Mrs. DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, ROUSSEL. C, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T.

Absents : Mrs. PEYRAUD. C et BENQUET.C.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 15/06/2023.

Le Conseil Municipal accepte la modification et valide le procès-verbal, à l'unanimité.

ENQUÊTES PUBLIQUES

La Valette :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition, émise par Monsieur Geoffrey GUILHEN, d'un délaissé de chemin jouxtant sa propriété, enclavé entre les parcelles cadastrées J 226 et J 369, au village de la Valette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la vente de ce délaissé de chemin,
- De fixer le prix à 0.08 € le m²,
- De rappeler que tous les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par le demandeur : Frais de bornage, frais d'enquête publique, frais de publication aux hypothèques, frais de publication dans les journaux,
- D'organiser une enquête publique et nommer un commissaire enquêteur,
- La rédaction des actes administratifs par la commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Le Farry :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition, émise par Monsieur Fabrice FRONDAS, d'un délaissé de chemin jouxtant sa propriété, enclavé entre les parcelles cadastrées K 113 et K 118 au village du Farry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la vente de ce délaissé de chemin,
- De fixer le prix à 0.08 € le m²,
- De rappeler que tous les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par le demandeur : Frais de bornage, frais d'enquête publique, frais de publication aux hypothèques, frais de publication dans les journaux,
- D'organiser une enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur,
- La rédaction des actes administratifs par la commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

TRAVAUX CENTRE BOURG

Aménagement centre bourg :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion de chantier de ce jour avec l'entreprise EUROVIA, les autres intervenants étant absents ou en vacances.

Concernant le lot serrurerie, Madame le Maire explique avoir eu une conversation téléphonique avec Monsieur THIBORD de l'entreprise BIA. Il a expliqué n'avoir pas pris connaissance du dernier compte-rendu. Il a également expliqué qu'il lui manquait la hauteur de calage de la ligne basse pour pouvoir lancer la production définitive. Cette information sera prochainement donnée par l'architecte Monsieur LEVEQUE.

Les techniciens de l'UTT de Crocq étaient également présents. Voici le plan de la réfection de la RD 39 proposé par le Département :



La réfection s'entend en dessous de la ligne rouge jusqu'à la maison SAPPIN. La partie partant de la pharmacie jusqu'au carrefour (RD 28) n'est pas comprise dans la proposition ainsi que Grande Rue et la Rue du Couvent.

En ce qui concerne la RD 28, Madame le Maire souhaite que cette partie soit prise en compte et va faire le nécessaire auprès des services du département.

Pour Grande Rue et la Rue du Couvent, la nécessité de reprise du réseau d'eau ne permet pas d'effectuer les travaux. En effet, le chantier de remplacement de la conduite d'eau de la Vernède est une priorité afin d'enrayer le problème de perte d'eau et éviter les amendes de l'agence de l'eau. Toutefois, Madame le Maire souhaiterait que la réfection soit prolongée jusqu'au petit parking situé après l'église.

La pose de bordures devant le Pit 'Chu et le Vival est terminée ainsi que l'enrobé côté boucherie et le stabilisé sur la Place. Messieurs ROUSSEL et CHEFDEVILLE s'inquiètent des craquelures apparues sur le revêtement. Ce sera à surveiller dans le temps. Madame le Maire informe le conseil municipal que le trottoir situé devant la maison Marfleet est bien communal. Celui-ci est également en cours de réfection. Le positionnement des chasses roues a été revu, pour être plus proche des pavés. Il faudra également vérifier la conformité de l'accès handicapé au niveau de la Poste.

Les mâts aiguilles sont posés et restent discrets. Les passages piétons ainsi que les places de parking seront réalisés sur fonds blanc et entourés en enrobé. Les enrobés devraient être terminés la semaine prochaine par l'entreprise EUROVIA. Le poteau impasse de la Fontaine n'est pas scié car l'entreprise SOCALEC a besoin d'un engin spécifique au vu de la configuration des lieux.

Assainissement :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de chantier des travaux d'assainissement. Monsieur CHEFDEVILLE Daniel en charge de ce dossier explique qu'il y a des points à reprendre :

- Bouches à clés à relever,
- Retirer le goudron sur les tampons
- Reprise du goudron arraché entre la rue du Ciment et le chemin des Ecoliers

Un dégât sur une descente de gouttière a été signalé par Mme HELD, rue de la Garenne. Elle a expliqué que cette dernière était en parfait état avant le passage des engins. Une photo a été envoyée à l'entreprise BESANCON afin de comparer avec l'état des lieux réalisé par huissier avant le début des travaux.

OXYGENISATION DE L'ETANG DU BOURG

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de mortalité piscicoles survenus l'an passé sur l'étang du Bourg par manque d'oxygénation. Elle rappelle les discussions précédentes sur le sujet. Un devis a été demandé auprès d'une société spécialisée dans ce domaine. Pour deux pompes, le devis s'élève à 4 928.42 € HT uniquement pour le matériel. Madame le Maire propose de demander d'autres devis et de chercher d'éventuelles subventions.

FPIC 2023

Madame le Maire expose les chiffres du FPIC de cette année et précise qu'une part est attribuée à la communauté de communes et une autre aux communes membres. Suite à la dernière réunion de vice-présidents, le Président de la communauté de communes a exprimé le souhait de rester sur le droit commun. Ainsi la communauté de communes percevra 268 302 € et les communes membres 226 038 €. La commune percevra 10 751 €, représentant environ 1 000 € de plus qu'en 2022. Si le droit commun est appliqué, les communes n'auront pas besoin de délibérer. La communauté de communes compte 13 452 en population DGF. Population en baisse.

ORDURES MENAGERES

Madame le Maire informe le conseil municipal du changement de prestataire de ramassage des ordures ménagères depuis le 1^{er} juillet, date à laquelle le contrat avec SUEZ se terminait. Un nouvel appel d'offre a été passé par la communauté de communes et le SIVOM a remporté le marché. Toutefois, Suez a saisi le tribunal administratif et une décision sera rendu le 26 juillet. Le calendrier de collecte reste donc provisoire. Madame le Maire rappelle également que les taxes OM des trois anciennes comcom doivent être uniformisées d'ici 2026.

Madame le Maire informe le conseil municipal des dépôts sauvages d'ordures sur les différents points propres notamment au Mondayraud. Le VP en charge des déchets au sein de la comcom a précisé que ce délit relève des pouvoirs de police du Maire. Il invite Madame le Maire à déposer plainte auprès des services de gendarmerie. A terme, ce sont les employés qui devront retirer les ordures.

COMPTES RENDUS CONSEILS D'ECOLE

Madame VIALTAIX rend compte à l'assemblée des conseils d'école. En maternelle l'effectif de la rentrée prochaine sera de 17 élèves contre 21 cette année. Il y a deux inscriptions en petite section.

Pour l'école primaire, Madame CHASSAING Lucie succédera à Madame SAILER Sylvie au poste de directrice de l'école primaire et enseignante du CP et CE1. Sa classe sera composée de 12 élèves et la classe de Madame FOUREAU de 13 élèves. Lors de ce conseil la question de la mise en place d'un repas végétarien a été posée. Madame VIALTAIX explique que pour ce faire, Madame BOURDIER devra tout d'abord effectuer une formation. Le bruit lors des repas a encore été abordé. Les parents d'élèves ont proposé la pose de parois amovibles, interdites par la commission de sécurité et la présence de parents surveillants lors des repas. Madame VIALTAIX a rappelé que le repas est un moment de convivialité et de décharge pour les enfants. De fait celui-ci ne peut pas se faire dans un silence pieux.

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage de la commission de sécurité jeudi 13 juillet. Celle-ci a émis un avis défavorable en raison notamment de blocs de secours et lumières d'ambiance qui ne fonctionnent pas lorsqu'on disjoncte le compteur. Le bac à sable dans la chaufferie était à moitié

rempli, les détendeurs de gaz sont périmés, les cales des portes étaient en place. Tout ces éléments ont conduit à un avis défavorable. Les employés sont chargés de la remise en état de tout cela avant la prochaine commission qui aura lieu en visioconférence fin août.

Madame le Maire informe également l'assemblée d'un problème de refroidissement de la pièce où sont situées les chambres froides. En effet, celle-ci peine à maintenir un niveau de température négatif acceptable. L'entreprise Froid en Combrailles est intervenue et préconise la mise en place d'une ventilation permettant ce refroidissement. Des solutions sont à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

Aide sociale :

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé en mairie par Monsieur DEVILDER Julien, habitant de Létrade. Le renouvellement de son dossier d'aide sociale n'a pas été effectué dans les délais impartis et les heures d'aide à domicile ont continué. Ainsi sans prise en charge par l'aide sociale, Monsieur DEVILDER se retrouve avec une facture de 336 € à payer à l'Agardom dans le cadre d'heures effectuées sur la période d'octobre et novembre 2022.

Madame le Maire, après avoir pris renseignements auprès des services sociaux, indique que Monsieur DEVILDER s'est engagé à payer 28€ par mois sur un an pour rembourser sa dette. Au vu, du résultat positif du budget CCAS, elle propose que celui-ci prenne en charge la moitié de la facture soit 168 €. Une discussion s'engage sur cette prise en charge. Madame SIMON propose la prise en charge totale de la facture par le CCAS au vu de la situation précaire de ce Monsieur. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Personnel :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la suspension de paiement de l'ARE à Madame VERNE ancienne employée de la commune, et ce depuis le 01/04/2023.

Madame le Maire souhaite organiser un entretien avec les employés du service technique concernant notamment l'intégration de nouveaux personnels au sein du service et des missions dévolues à chacun. Monsieur DESGRANGES approuve cette proposition.

Association :

Madame le Maire souhaite poser le problème de cloisonnement des associations mérinchaloises. En effet, elle a observé un manque de cohésion entre les différentes associations notamment lors de la fête patronale. Une discussion s'engage sur ce point au sein de l'assemblée. Monsieur SAPIN rappelle qu'auparavant les associations fonctionnaient ensemble et étaient source de mixité. Madame SIMON explique que les personnes ne sont plus autant motivées qu'avant et que les bonnes volontés sont rares. Elle pense que les écrans sont responsables en grande partie de ce désintérêt.

Aides commerçants :

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'envoi du courrier concernant l'aide aux commerçants d'un montant de 1 000 € accompagné de la convention amiable et d'une notice sur les aides ACP.

Compte-rendu réunion Saint-Fiel :

Mesdames le Maire et MANDON rendent compte à l'assemblée de la réunion organisée par le Syndicat Est-Creuse à Saint-Fiel sur les aménagements paysagers. Elles expliquent que les chantiers participatifs ne fonctionnent pas et qu'il y a des erreurs à éviter à tout prix.

Vente / achat :

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux réponses suite aux courriers envoyés dans le cadre de projet d'acquisition dans le Bourg.

Le premier concerne la maison SAPPIN : Madame BLANC explique qu'une visite du bien est possible sur la première quinzaine d'août lors de sa venue et accepte qu'une estimation soit réalisée. Elle tiendra la mairie informée des dates exactes de sa venue.

Le second courrier est celui de Monsieur LECLERC concernant les immeubles sis Place Saint-Pierre. Il indique qu'il effectuera les diagnostics en début d'année 2024 et fournira les documents demandés dans un même temps. Il accepte également une estimation par le service des Domaines.

Suite à l'article paru dans la Montagne ce mardi 16 juillet « vestige industriel », il est décidé d'exercer le droit de réponse de la municipalité à travers la Newsletter en précisant l'exercice des compétences. De plus le Conseil Municipal décide de proposer ce site de la Prise d'eau à une association par le biais :

- D'un bail emphytéotique
- De la vente à l'euro symbolique

Petites Villes de Demain :

Madame le Maire informe l'assemblée de la venue de Monsieur MILLET référent des PVD demain en mairie. Elle lui a demandé de prendre attache auprès du service des Domaines et de l'EPF pour avoir des renseignements sur les modalités de fonctionnement.

Recensement population :

Madame le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui interviendra de mi-janvier à mi-février 2024. Une réunion pour les Elus est prévue le 24 septembre à GUERET. Il faudra également recruter deux agents recenseurs.

Chapiteaux :

Madame le Maire informe le conseil municipal du prêt des deux chapiteaux à la commune de Chard le 15 août pour un méchoui.

Voirie :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la date de commencement des travaux de voirie qui interviendront début septembre.

ALSH :

Madame SIMON demande à Madame le Maire de dire quelques mots sur l'ALSH. Celui-ci est ouvert depuis le 10 juillet. Le programme proposé est intéressant et plait aux familles. Le directeur est une personne motivée et pleine de bonne volonté.

Levée de la séance à 00h00